

## **AVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC**

### **SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION AMÉNAGEMENT D'INFRASTRUCTURES DE LOISIRS**

La Municipalité de Laurier-Station, située dans la région administrative de Chaudière-Appalaches, désire recevoir une soumission pour les services professionnels en ingénierie nécessaires aux travaux d'aménagement d'infrastructures de loisirs.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur soumission à la Municipalité de Laurier-Station, clairement identifiée et portant la mention « Offre de prix - Appel d'offres # 22-00342 – Services professionnels – Infrastructures de loisirs » avant 11 h 00, le lundi 6 novembre 2023. Celles-ci devront être déposées via le dépôt électronique sur le système SEAO ou à l'adresse suivante :

**Municipalité de Laurier-Station**  
121, rue Saint-André  
Laurier-Station (Québec) G0S 1N0

Les documents relatifs à cet appel d'offres peuvent être obtenus par le Service électronique d'appel d'offres (SEAO), en recherchant le numéro de référence « 22-00342 ».

La Municipalité n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de présenter son offre, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

Tout soumissionnaire qui désire obtenir des renseignements additionnels ou qui trouve des ambiguïtés, oublis, contradictions ou doutes sur la signification du contenu du présent document doit soumettre ses questions, par courriel, au Représentant de la Municipalité :

Pierre-Luc Bellemare, ing., gestionnaire de projets  
Techni-Consultant inc.  
[pl.bellemare@techni-consultant.com](mailto:pl.bellemare@techni-consultant.com)

Seules les firmes ayant été invitées et ayant un établissement au Canada sont admissibles à soumissionner.

La Municipalité de Laurier-Station ne s'engage à n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, ni encourir aucune obligation ou aucuns frais envers les soumissionnaires.

Donné à Laurier-Station,  
ce 3<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2023



Stéphane Dion  
Directeur général, greffier-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussigné, **STÉPHANE DION**, directeur général de la municipalité de Laurier-Station, résidant de Sainte-Croix-de-Lotbinière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

- **Site internet de la municipalité de Laurier-Station en date du 3 octobre 2023**
- **Babillard public – Hôtel de ville de Laurier-Station**
- **Journal municipal « *L'Express de Laurier* »**

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3<sup>e</sup> jour d'octobre 2023



Stéphane Dion  
Directeur général, greffier-trésorier